

Paris prend de nouvelles mesures en faveur des commerces touchés par les attentats

Olivia Polski, adjointe à la Maire de Paris, a annoncé mercredi des mesures complémentaires de soutien aux commerçants, artisans et restaurateurs, touchés par les attentats du 13 novembre dernier.

Olivia Polski, adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, porte mercredi devant le Conseil de Paris « trois mesures supplémentaires à l'attention des commerçants, artisans et restaurateurs impactés par les attentats ». « Elles prennent en compte le manque à gagner sur l'activité économique des activités situées à proximité des lieux attaqués », explique-t-elle. L'Exécutif parisien témoigne ainsi, une nouvelle fois, de sa volonté de soutenir ces acteurs qui font vivre le tissu local et qui contribuent à l'attractivité de la capitale.

160.000€ d'aides supplémentaires pour 4 commerces

Dès la mi-novembre, le Conseil de Paris a débloqué 600.000€ pour venir en aide à 15 commerces directement touchés par les attentats du 13 novembre. Suite à la levée des périmètres de sécurité qui avaient été mis en place par la Préfecture de Police, les services de la Ville de Paris ont identifié 4 commerces supplémentaires, situés boulevard Voltaire (11e), dont la situation nécessite également un soutien financier. Ils recevront, eux aussi, 40.000 € chacun. Cela porte le soutien financier total de la Ville de Paris à 760.000€, pour 19 commerces.

Exonération des droits de voirie pour près de 450 commerces

L'Exécutif parisien a identifié 18 tronçons de rues, dans les 10e et 11e arrondissements, dont l'activité a été impactée par les attentats. Cela représente près de 450 commerces. La Ville leur accordera une exonération des droits de voirie d'une période de six mois, tant pour les terrasses et étalages que pour les enseignes.

Exonération des droits de place pour les marchés parisiens

Pendant les deux jours qui ont suivi les attentats, les marchés parisiens – alimentaires, couverts, découverts et spéciaux – ont été suspendus pour des raisons de sécurité. La Ville de Paris a décidé de dédommager les commerçants abonnés, en leur accordant une exonération exceptionnelle des droits de place pour la période concernée. Ce geste financier est évalué à près de 150.000€.

Ces mesures s'ajoutent à celles déjà annoncées en novembre par l'Exécutif parisien, et s'inscrivent dans le mouvement de solidarité avec l'ensemble des victimes de ces attentats.